



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

**Arrêté d'autorisation d'utilisation du parc du château**  
**Kermesse de la châtaigne**  
**du Vendredi 11 au Samedi 12 octobre 2024**

Le Maire de la Commune de Lewarde,

En vertu des articles L.2122-24, L.2212-1 du code général des collectivités territoriales,

Attendu qu'il convient d'assurer l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens et préserver l'intégrité physique du bois de Lewarde, propriété privée de la Communauté de Communes « Cœur d'Ostrevent » (CCCO),

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1<sup>er</sup> alinéa),

Vu le décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs des manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but non lucratif,

Vu l'autorisation de Monsieur le Président de la CCCO,

Vu la demande de Madame Jeanne BRUNEEL, Présidente de Balade canine sur Lewarde,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Jeanne BRUNEEL, Présidente de Balade canine sur Lewarde est autorisée à organiser la kermesse de la Châtaigne prévue le samedi 12 octobre 2024, de 13H30 à 17H30, dans le parc du château.

**Article 2 :**

Le parc du château sera totalement fermé au public, du vendredi 11 octobre à partir de 17h au samedi 12 octobre 2024 jusque 19h, afin de ne pas entraver l'installation du matériel des organisateurs. Des panneaux de signalisation seront installés. En cas de nécessité, seuls les véhicules des services de la CCCO pourront circuler.

**Article 3 :**

L'organisateur appliquera, obligatoirement, les prescriptions émises dans l'arrêté municipal du 2 janvier 2006.

**Article 4 :**

Madame Jeanne BRUNEEL, Présidente de Balade Canine sur Lewarde, Monsieur le Président de la CCCO, les Membres des services de la CCCO, et Monsieur le Responsable du Commissariat de Police d'Aniche, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 10 octobre 2024

Alain BRUNEEL  
Maire de Lewarde

